

CALENDRIER DES COLLECTES POUR LES VIDANGES ET LA RÉCUPÉRATION - 2018

Pour s'assurer de la cueillette, vous devez placer vos bacs le plus près possible de la rue pour qu'ils soient accessibles par le camion. Sinon, le contenu ne sera pas récupéré.

Positionnez le devant des bacs face à la rue. Disposez les bacs en prenant soin de laisser un espace libre d'au moins 30 cm (12 pouces) entre chacun.

Assurez-vous qu'aucun objet ou véhicule ne puisse nuire au soulèvement mécanique des bacs.

Pour des raisons économiques, il est souhaitable de déposer les bacs uniquement quand ils sont pleins pour éviter des arrêts du camion.

Merci de votre collaboration!



MOIS	DATES DES VIDANGES	DATES DE LA RÉCUPÉRATION
JANVIER	03-17-31	10-24
FÉVRIER	14-28	07-21
MARS	14-28	07-21
AVRIL	11-25	04-18
MAI	9-23	02-16-30
JUIN	06-20	13-27
JUILLET	04-18	11-25
AOÛT	01-15-29	08-22
SEPTEMBRE	12-26	05-19
OCTOBRE	10-24	03-17-31
NOVEMBRE	07-21	14-28
DÉCEMBRE	05-19	12-26